

## COMMUNE DE LA SAULSOTTE

### PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 SEPTEMBRE 2020

-----

L'an deux mil vingt le deux septembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le vingt-six août deux mil vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente compte tenu du contexte sanitaire actuel, sous la présidence de Madame MONOS Michelle, 1ère Adjointe au Maire.

Présents : MM MONOS, LE CROM, DUPONT, DELVRIE, IRDEL, GIRAULT, MARTINEAU, MAUCLAIR, LIVIN, VAILLANT, PASQUET, FORTUNE, VIARD

Absents excusés : MM DELORME représenté par Mme MONOS, MATTHYS

Absents : néant

Ouverture de la séance à 19H00.

Madame la Première Adjointe au Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte et fait procéder à l'appel. Elle dit que le quorum est atteint.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. DUPONT Robert

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUILLET 2020**

Madame la 1ère Adjointe au Maire demande s'il y a des remarques.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance 29 JUILLET 2020.

#### **POINT SUPPLEMENTAIRE**

Madame la 1ère Adjointe au Maire souhaite ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

Poursuite ou non de l'aide accordée aux familles pour l'achat des fournitures scolaires des enfants fréquentant le collège Jean Jaurès de Nogent sur Seine.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de porter ce point à l'ordre du jour.

#### **2020 -29 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 2020/02 (Vente tracteur)**

Suite à la remarque de la DGFIP, il convient d'annuler les crédits budgétaires au compte 775, ceux-ci ne devant pas figurer au stade prévisionnel.

Seuls les crédits inscrits au chapitre 024, qui est un chapitre sans exécution, suffisent à eux seuls pour permettre l'exécution de l'ensemble des opérations comptables.

De ce fait et pour respecter l'équilibre budgétaire, il convient d'effectuer les écritures budgétaires suivantes :

Cpte 775 (produits des cessions d'immobilisations) - 7 500 €

Cpte 615221 (entretien et réparation bâtiments publics) - 500 €

Cpte 022 (dépenses imprévues) -7 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote les modifications budgétaires énumérées ci-dessus.

#### **2020-30 DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation consentie :

Objet	Fournisseur ou débiteur	Montant TTC	Imput. budgétaire 2020
Le 05/08/2020 : Signature avenant n°1 en moins value au marché public trx aménagement de la mairie lot Menuiserie ext.alu : barreaudage de défense et stores d'occultation solaires non exécutés	DUET CONSTRUCTION Pont Ste Marie (10)	- 2 480.00 €	Op 209 cpte 21311
Les 12 et 25/08/2020 : Signature avenants n°1 et 2 au marché de fourniture et livraison de repas en liaison chaude à la cantine : suspension des prestations en liaison chaude (06/07 au 28/07/2020) remplacées par liaison froide et reprise à compter du 31/08/2020	COMMUNE DE NOGENT SUR SEINE (10)	Sans incidence financière	
Le 10 août 2020 : Signature bons de commandes : - mise aux normes RGPD et remplacement du parc informatique Mairie+Ecole primaire - mise sous protection 5 comptes de messagerie - mise en place standard téléphonique en location longue durée (63 mois) -	TOULOKOWITZ Lavau(10)	6 204.61 €  30.00 €/mois 108.00 €/mois	Op 230 cpte 2183  Cpte 611 Cpte 611

## 2020-31 DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'AIDE ACCORDEE AUX FAMILLES POUR L'ACHAT DES FOURNITURES SCOLAIRES DES ENFANTS FREQUENTANT LE COLLEGE JEAN-JAURES DE NOGENT SUR SEINE

Comme chaque année, l'association de parents d'élèves effectue des achats de fournitures scolaires pour les collégiens et demande à nouveau le soutien du Conseil Municipal.

Une cinquantaine d'enfants de notre commune est concernée. Le montant individualisé par niveau et par option oscille cette année entre 19.55 € et 24.30 €.

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la poursuite ou non de cette prise en charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'octroyer à nouveau l'aide aux familles jusqu'à nouvel ordre.

### QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 19 H 25

Le Secrétaire de séance,

  
Robert DUPONT

La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,

  
Michelle MONOS